

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

DELIBERATION N° CB 93-5 DU 8 DECEMBRE 1993

RELATIVE A L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU 24 SEPTEMBRE 1993

---

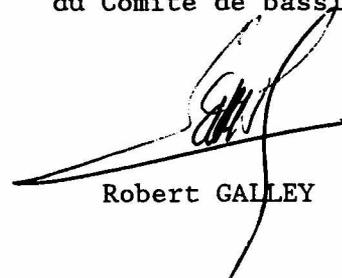
Le comité de bassin Seine-Normandie après en avoir délibéré,  
approuve le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 1993.

Le secrétaire,  
Directeur de l'agence



P-F. TENIERE-BUCHOT

Le Président  
du Comité de bassin



Robert GALLEY

## COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION

## DU COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DU 24 SEPTEMBRE 1993

Le 24 septembre 1993 à 10 heures, sur convocation du secrétaire du comité de bassin, les membres titulaires et suppléants nommés par arrêtés du 13 août 1993, se sont réunis dans la salle du conseil régional d'Ile-de-France à Paris.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'ordre du jour était le suivant :

- Installation du comité de bassin par le Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris, Préfet coordonnateur.  
Discours de M. AUROUSSEAU
- 1 - Election du Président
- 2 - Election du Vice-Président
- 3 - Reconduction du règlement intérieur du comité de bassin
- 4 - Désignation d'un membre honoraire du comité de bassin
- 5 - Election des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau
- 6 - Election des représentants du comité de bassin au comité national de l'eau
- 7 - Désignation des membres de la commission des programmes et de la prospective de l'agence de l'eau
- 8 - Désignation des membres de la commission de la communication de l'agence de l'eau
- 9 - Information sur l'avancement du VIème programme de l'agence Seine-Normandie (1992, 1er semestre 1993) et calendrier des principales réunions

Pour information : note remise à la commission des programmes et de la prospective le 27 mai 1993 relative à la révision du VIème programme

Etaient présents

## - en qualité de représentant des collectivités territoriales

M. Philippe de BOURGOING  
 M. Michel DELPRAT  
 M. Guy DESESSARD  
 M. Jean-Louis FANOST  
 M. Lucien FINEL  
 M. Robert GALLEY  
 M. Robert HENRY, accompagné de sa suppléante, Mme Antoinette GALANTIER  
 M. Alain JOSSE  
 M. Jean KALTENBACH  
 M. Didier ANGER, en qualité de suppléant de Mme Marie-Paul LABEY  
 M. Jacques LARANGOT  
 M. Marcel LARMANOU, accompagné de son suppléant M. Jean SAINT-ETIENNE  
 M. Maurice LEGENDRE, accompagné de son suppléant M. Michel CARTELET  
 M. Robert LEVEAUX  
 M. Jean DUMEIGE, en qualité de suppléant de M. de MALGLAIVE  
 M. Michel MARCHET, accompagné de son suppléant M. Edouard NOEL  
 M. Marc MECHAIN, accompagné de son suppléant M. Louis MANCHON  
 M. Daniel MERAUD  
 M. Georges MONSINJON  
 M. Christian NAMY  
 M. Daniel POINT  
 M. Jean-Pierre RECQ  
 M. Daniel BOLLE, en qualité de suppléant de M. RUFENACHT  
 M. André SANTINI, accompagné de son suppléant M. Henri DENIS  
 M. Dominique SATIAT  
 M. Paul-Louis TENAILLON, accompagné de son suppléant M. Michel DOBREMELLE  
 M. Jean-Pierre TIZON, accompagné de son suppléant M. Claude HALBECQ  
 M. Michel VERHAEGHE, accompagné de son suppléant M. Charles REVET  
 M. François ZIMERAY

## - en qualité de représentants des usagers

M. Gérard ANCELIN  
 Mme Jacqueline BOULIER, en qualité de suppléante de Mme Josette BENARD  
 M. Olivier BERNARD, accompagné de son suppléant M. Michel LE QUERREC  
 M. Roger DHOURY, en qualité de suppléant de M. Robert CHABANON  
 M. Jean CHARPENTIER, accompagné de son suppléant M. Jacques PETIT  
 M. René COULOMB  
 M. Henri GUERARD, en qualité de suppléant de M. Jean DAVID  
 M. Robert DELOROZOY  
 M. Christian DUVAL  
 Mme Liliane ELSSEN, accompagnée de son suppléant M. Claude DECHAMPS  
 M. Marcel FERON, accompagné de son suppléant M. Denis LAURENT  
 M. Philippe GIARD, accompagné de son suppléant M. Jacques FERRET  
 M. Max GINET, accompagné de son suppléant M. Jean-Louis PLEYNET  
 M. Paul-Louis TENAILLON, accompagné de son suppléant M. Jean-Pierre TARDIEU  
 M. Claude HERON, accompagné de son suppléant M. Jean-Pierre GODET  
 M. Jean HOUYVET, accompagné de son suppléant M. Christian PACALIN  
 M. Roger HOYDRIE  
 Mme Micheline KRAHENBUHL  
 M. Jean-Pierre LABBE, accompagné de son suppléant M. Alain SALOMON  
 M. Claude LANDAIS, accompagné de son suppléant M. René DOREL  
 M. Michel LAUNOY, accompagné de son suppléant M. Arnaud COLSON

M. Jean-Yves LEROY, accompagné de son suppléant M. Michel SAILLY  
 Mme Monique LORENCEAU  
 M. Gérard MARIE  
 M. Jacques MASSON  
 M. PIERRE MICHELIER, accompagné de son suppléant M. Gérard BAYLE  
 M. Claude PAREYN  
 M. Jean-Marie PIGEAUD  
 M. Joël REGNAULT, accompagné de son suppléant M. Didier MANTEL  
 M. Gaston RICHARD  
 M. Xavier RONDOT, accompagné de sa suppléante Mme Pierrette LARIVAILLE  
 M. Michel RUELLE, accompagné de son suppléant M. Louis NONQUE  
 M. Jean SUIVRE, accompagné de son suppléant M. Jean DESANLIS

- en qualité de personnes compétentes

M. Jean-Marie HIRTZ, accompagné de son suppléant M. Daniel YON  
 M. Ghislain de MARSILY  
 M. Michel AFFHOLDER, en qualité de suppléant de M. François VALIRON

- en qualité de représentants des milieux socio-professionnels

M. Jacques BOCQUET  
 M. Henri CHALANDON, accompagné de son suppléant M. Jacques BAUDY de GEYER d'ORTH  
 M. André FAURE  
 M. Georges FONTENIER  
 M. Ivan de la MAISONNEUVE, en qualité de suppléant de M. André HERVE  
 M. Jacques HEYDECKER, accompagné de son suppléant M. Pierre BOUCHER  
 M. André THOMAS, accompagné de son suppléant M. Michel TONNELIER

- en qualité de représentant de l'Etat

M. AUROUSSEAU, Préfet de la région Ile-de-France  
 M. TRUCHOT, DIREN de la région Ile-de-France, Délégué de bassin,  
 accompagné de son suppléant M. LEPAGE  
 M. SAOUT, Ingénieur régional du génie sanitaire chargé du bassin  
 hydrographique  
 M. LEFOULON, Chef des 28è et 30è circonscriptions d'inspection  
 du service de la navigation  
 Mme VOISIN, chargée de mission auprès du Préfet, Secrétaire général  
 chargé de l'Environnement en qualité de suppléante de M. IDRAC, Préfet,  
 Directeur de Cabinet du Préfet de la région Ile-de-France  
 M. DUMONT, DRIRE de la région Ile-de-France  
 M. TISSERAND, Ingénieur général du GREF chargé du bassin Seine-Normandie  
 accompagné de son suppléant M. DASSONVILLE, DRAF de la RIF  
 M. VIDAL, Receveur général des Finances - TPG de la Région Ile-de-France  
 M. AUDIC, Directeur interrégional des affaires maritimes du Havre

M. LETRONNIER en tant que représentant le directeur régional de la Jeunesse et des sports d'Ile-de-France

M. CHARBONNEL, au titre de la DIREN de Picardie en tant que représentant M. le Préfet de Picardie

M. PRINGAULT, au titre de la DIREN de Haute-Normandie en tant que représentant M. le Préfet de Haute-Normandie

Mme HELIAS, au titre de la DIREN de Basse-Normandie en tant que représentant M. le Préfet de Basse-Normandie

M. BONNARDOT, au titre de la DIREN de Bourgogne en tant que représentant M. le Préfet de Bourgogne

M. SCHAEFER, Coordonnateur de la mission d'Inspection générale territoriale n°2

Assistaient également

M. Alain JACQ, au titre de l'I.I.B.R.B.S.

M. Eugène CARRERAS, Agent comptable de l'agence de l'eau Seine-Normandie

M. Jean-Pierre DAVID au titre de la SAGEP

M. Claude FOUCART au titre de EXXON CHEMINAL

M. Michel CARTIER au titre de la CCI de Paris

M. Richard DARTOUT au titre du conseil régional d'Ile-de-France

M. Jean-Luc LAURENT, Directeur de l'eau

M. DUFLOT en tant que représentant M. GAUTHIER, chef du service maritime de la Seine-Maritime

Assistaient au titre de l'agence de l'eau Seine-Normandie

M. TENIERE-BUCHOT, directeur

M. LEJEALLE

M. DARGENT

M. CADIOU

M. MANEGLIER

M. DOUARD

M. CAMILLERI

M. MARET

M. SAUVADET

M. COURTOIS

M. PAUMIER

M. WINNINGER

M. GOUJON

M. PAUTHE

M. BRICHARD

Mme JOVY

M. ROMBAUT

Mme DESPOUYS assurait le secrétariat

Etaient absents excusés

M. GULUDEC

M. GRANDON

M. CATHALA

M. JARRY

M. RUFENACHT

M. Louis LEGRAND

M. DAVID

M. VECTEN

M. HOLLEAUX

M. Paul MASSON

M. de CLERMONT-TONNERRE

M. MERVILLE

Mme CHAUVIGNE-BOURLAUD

M. PICHON

M. BETTENCOURT

M. HERVE

M. DE MALGLAIVE

M. BOURRAS

M. DUBOIS

Mme LABEY

M. LAMBERT

M. Michel NOEL

M. BULTE

M. JULIA

M. le Préfet MARTY

M. PIN

M. EPRON

M. le Préfet BLANC

M. CHABANON

M. LAYE

M. le Préfet DESMET

M. LE BEUF

M. le Préfet de la Meuse

M. le Préfet de la Basse-Normandie

En sa qualité de Préfet de la région Ile-de-France, préfet coordonnateur, M. Jean-Claude AUROUSSEAU ouvre la séance à 10 heures par le discours liminaire suivant :

"Messieurs les Ministres,  
Messieurs les Parlementaires,  
Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de Préfet de la région Ile-de-France, dans laquelle est situé le siège du comité de bassin Seine-Normandie, j'ai la charge d'installer aujourd'hui votre assemblée après le renouvellement dont elle vient d'être l'objet.

Comme vous le savez, j'ai pris mes fonctions de Préfet de région il y a 3 mois, et votre réunion d'aujourd'hui me donne le plaisir de prendre contact avec votre assemblée.

Comme vous le savez aussi, M. le Premier Ministre m'a nommé il y a un mois, Président de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Je succède ainsi à mon collègue M. SAUTTER.

A travers quelques contacts que j'ai pu prendre, notamment avec le Président GALLEY, j'ai pu me faire une première idée de vos travaux. Mes fonctions à l'agence vont bien entendu me conduire à suivre vos dossiers avec beaucoup d'attention, puisque j'aurai l'occasion de travailler dans le bassin de la Seine à la fois comme Préfet coordonnateur de bassin et comme Président d'un établissement public de l'Etat qui représente, en quelque sorte, votre bras séculier.

Croyez que j'aborde ces nouvelles fonctions avec la volonté de maintenir le climat de responsabilité et de confiance réciproque qui s'est toujours manifesté entre les divers responsables du comité et de l'agence.

Je suis donc heureux de présenter mes félicitations très chaleureuses et sincères à tous les membres du comité de bassin élus des collectivités locales et représentants des usagers, qui ont obtenu la confiance du collège ou de l'organisme à qui revenait la charge de les désigner. J'ai déjà pu prendre, à plusieurs occasions, la mesure de l'intérêt suscité par ces désignations. C'est, bien sûr, que chacun avait le sentiment qu'un excellent travail avait été fait au sein de la précédente assemblée et qu'il était tout à fait important qu'il se poursuive dans les meilleures conditions, avec des hommes et des femmes de qualité.

Je me réjouis aussi de la présence des représentants de l'administration. Parmi eux, je remercie tout spécialement M. le Directeur de l'eau, d'être venu ici pour cette installation. Pour l'administration, la "réserve" est en toute circonstance une tradition : mais nous savons tous ce que cette réserve abrite de savoir et de dévouement.

Les membres suppléants ont été invités au même titre que les membres titulaires : c'est l'habitude au comité de bassin de ne faire, hormis les votes, aucune différence entre-eux et, bien qu'il ne me soit pas facile de distinguer les uns et les autres, je juge, à l'importance de l'assistance, qu'ils sont venus nombreux. Qu'ils reçoivent dès maintenant l'assurance qu'ils seront admis de plain-pied à prendre part à l'ensemble des activités du comité.

Par arrêté en date du 13 août 1993 publié au journal officiel le 2 septembre, M. le Ministre de l'Environnement a fait connaître la composition du nouveau comité de bassin Seine-Normandie. Un exemplaire de la publication de cet arrêté vous a été transmis par courrier en date du 8 septembre dernier.

Je déclare donc le nouveau comité de bassin Seine-Normandie installé à compter de ce jour.

\*

\*\*

Je vous rappelle l'essentiel de notre ordre du jour :

- tout d'abord, l'élection de votre président,
- puis :
- l'élection de votre vice-président,
  - l'approbation du règlement intérieur du comité de bassin,
  - la décision - et je ne doute pas que cette proposition fasse l'unanimité parmi vous - d'attribuer à M. VINCENT le titre de membre honoraire du comité de bassin,

M. VINCENT nous a fait savoir qu'il ne pouvait pas assister à notre réunion aujourd'hui.

Mais je tiens à dire que le nom de M. VINCENT me rappelle en tant que Préfet de la Seine-Saint-Denis pendant cinq ans, d'excellents souvenirs et j'aurais été heureux, je vous l'avoue, de le saluer s'il avait pu être des nôtres aujourd'hui.

- l'élection des membres du conseil d'administration de l'agence,
- l'élection des représentants du comité de bassin au comité national de l'eau,
- la désignation des membres de la commission des programmes et de la prospective, et de la commission de la communication. Comme il vous a été indiqué dans votre dossier, ces désignations doivent intervenir aujourd'hui pour pouvoir tenir le calendrier des réunions de fin d'année, qui sera particulièrement dense,
- et enfin, une information rapide sur l'état d'avancement du VIème programme de l'agence.

Il convient donc maintenant, dans un premier temps, d'élire votre président dans les conditions figurant au dossier qui vous a été remis et qui vont vous être rappelées.

Pour procéder à l'élection du président, je vais demander à celui qui est aujourd'hui votre Doyen d'âge, M. LEGENDRE, Maire de Vernouillet, de prendre place à cette tribune et de prendre la présidence de la séance jusqu'à ce que soit connu le nom de celui que vous aurez élu. Je rappelle qu'il y aura lieu, avant le vote, de vérifier que le quorum est atteint.

J'invite donc M. LEGENDRE à prendre la présidence de cette réunion."

POINT N° 1 : ELECTION DU PRESIDENT

M. Maurice LEGENDRE en sa qualité de doyen d'âge, prend la présidence de la séance et prononce le discours suivant :

Mes chers Collègues,

Le privilège de l'âge, si du moins il en est un, m'amène à présider votre assemblée pour quelques moments, à l'issue desquels vous désignerez votre président.

Vous avouerais-je que je ressens cette malice du calendrier comme un honneur : celui de conduire ce premier débat d'une assemblée dont l'audience et l'autorité se sont affermies au fil des années, depuis sa création en 1968.

J'en ai été le témoin, avec quelques uns d'entre vous, puisque je siège dans cette assemblée depuis plusieurs années. Permettez-moi, à cette occasion, d'évoquer l'action de nos présidents successifs, le Sénateur LALLOY, à qui nous devons la loi sur l'eau et le privilège d'être réunis aujourd'hui, ainsi que le Sénateur BETTENCOURT, qui a présidé notre assemblée pendant 12 ans, dans une période difficile avec une distinction et une efficacité dont chacun se souvient. Quant au président sortant, il est parmi nous et je ne voudrais pas, par mes commentaires, blesser sa modestie.

Grâce à eux, à vos travaux, et aux programmes successifs que vous avez votés, une politique de l'eau s'est peu à peu affirmée, au service de tous les usagers. Malgré les vicissitudes inévitables, je crois pouvoir dire, sans forfanterie, et au nom de tous, que nos organismes de bassin sont devenus des partenaires reconnus, recherchés, souvent indispensables, et considérés comme tels par les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les usagers enfin, dans leur diversité. Pour éclairer sur ce point les nouveaux membres de notre assemblée, je ne citerai que deux chiffres, qui résument le VIème programme de l'agence adopté fin 1991 par le précédent comité de bassin, pour la période 1992-1996 : plus de 28 milliards de francs de travaux aidés par l'agence et plus de 18 milliards d'aides, soit grosso modo un doublement des moyens financiers inscrits au Vème programme.

La mise au point de ce programme sans précédent a nécessité de la part de nos commissions et de leurs présidents un travail considérable tout au long des années 1990 et 1991. Il est remarquable qu'il ait été adopté à la quasi unanimité. Ce vote a été l'expression après des débats approfondis, parfois animés, dont bon nombre ont été tenus sur le terrain, de l'adhésion réfléchie et très largement majoritaire de notre assemblée à une politique de l'eau ambitieuse définie en commun.

Je souhaite que l'exécution de ce programme, dont nous allons avoir à confirmer dans quelques semaines la tranche 1994-1996, permette à notre nouvelle assemblée de confirmer sa solidarité et de dépasser comme cela été chaque fois le cas auparavant, les intérêts à court terme des uns et des autres.

Sans plus attendre, je vous propose de procéder maintenant à l'élection de notre président.

Au préalable, le comité de bassin ne pouvant délibérer que si au moins la moitié de ses membres sont présents, il convient de vérifier le quorum.

Le nombre des membres du comité de bassin est de 103. 76 membres sont présents. Le comité de bassin peut donc valablement délibérer.

J'énonce tout de suite les règles du jeu, telles qu'elles figurent dans les textes en vigueur. S'agissant de l'élection du président, l'article 8 du décret n°66-699 du 14 septembre 1966 modifié, édicte plusieurs règles auxquelles, bien entendu, nous aurons à nous conformer :

- le comité de bassin élit son président pour une durée de trois ans : une autre élection aura donc lieu à mi-parcours de notre mandat de six ans ;

- le président est élu soit parmi les représentants des collectivités locales, soit parmi les représentants des usagers et personnes compétentes, soit parmi les représentants désignés par l'Etat au titre des milieux socio-professionnels ;

- les représentants désignés par l'Etat ne prennent pas part au vote à l'exception de ceux désignés au titre des milieux socio-professionnels.

Bien entendu le quorum est calculé sans tenir compte des représentants de l'administration puisqu'ils ne votent pas.

Bien qu'elles ne soient pas rappelées dans les textes relatifs au comité de bassin, je vous remets en mémoire deux règles essentielles concernant toute élection portant sur la désignation de personnes :

- le scrutin a lieu à bulletin secret,

La majorité absolue se calcule sur la base des suffrages exprimés, à l'exclusion des bulletins blancs ou nuls.

En outre, par référence à l'article 7 du décret n°66-699 du 14 septembre 1966 modifié, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. Peuvent donc seuls voter les titulaires présents et les suppléants en l'absence de leurs titulaires respectifs. Ces dispositions excluent tout mandat.

Afin qu'il ne subsiste pour personne aucune obscurité, j'invite, avant d'engager la procédure, tous ceux d'entre vous qui souhaiteraient obtenir des précisions supplémentaires à poser tout de suite leurs questions de sorte que moi-même, M. le Préfet AUROUSSEAU ou M. LAURENT, qui représente aujourd'hui le Ministère de l'Environnement, puissions répondre.

\*  
\* \*

Puisqu'il n'y a pas de question, le moment est venu de procéder à l'élection. Je demande à deux membres de l'assemblée (appartenant aux divers groupes appelés à voter) de venir auprès de moi pour remplir les fonctions d'assesseurs. Il s'agit de M. ZIMERAY, maire de Le Petit Quevilly et M. MICHELIER, représentant l'industrie chimique.

Je prends maintenant connaissance du contenu des feuilles d'émargement qui vous ont été présentées à votre arrivée dans cette salle et que vous avez signées, en rappelant que l'effectif total du comité de bassin est de 103 membres et que, parmi eux, ceux admis à voter sont au nombre de 38 représentants des collectivités locales + 38 représentants des usagers + 7 représentants des milieux socio-professionnels, soit 83 au total.

Les membres présents (titulaires ou suppléants en l'absence des titulaires correspondants) se dénombrent comme suit :

- collectivités territoriales :	27
- usagers et personnes compétentes :	35
- milieux socio-professionnels :	7

---

TOTAL : 69

Je constate que le quorum est atteint et que le vote peut donc avoir lieu.

J'en viens à recueillir les candidatures. Quels sont ceux parmi vous, mes chers Collègues, qui souhaitent se porter candidat, la seule condition étant d'appartenir au groupe des élus, à celui des usagers et personnes compétentes ou à celui des milieux socio-professionnels."

M. GIRARDOT présente la candidature de M. le Ministre Robert GALLEY . Il rappelle que sous son autorité, le précédent comité de bassin a franchi, comme l'a indiqué M. le Président LEGENDRE, une étape très importante de son développement à travers le lancement et la mise en oeuvre du VIème programme. Il souhaite que sous l'autorité de M. GALLEY cette tâche soit poursuivie.

M. LEGENDRE prend note de la candidature de M. Robert GALLEY présentée par M. GIRARDOT.

M. GALLEY accepte de présenter sa candidature.

M. LEGENDRE constate qu'il n'y a pas d'autre candidature et précise :

"Bien qu'il n'y ait qu'un candidat, je vous propose de respecter scrupuleusement les règles que nous venons d'arrêter et de procéder à un vote à bulletin secret.

Il vous a été distribué des feuilles de papier blanc semblables à celle-ci, vous aurez, sur l'une d'entre-elles, à inscrire le nom de votre candidat. Je rappelle que les représentants désignés par l'Etat ne votent pas, à l'exception des représentants des milieux socio-professionnels, et que, parmi les suppléants, seuls votent ceux qui remplacent effectivement un titulaire.

Dans quelques instants, le directeur de l'agence, M. TENIERE-BUCHOT, appellera successivement les votants, qui voudront bien venir jusqu'à la tribune afin de déposer leur bulletin dans l'urne et signer la feuille d'émargement correspondante."

Il est ensuite procédé aux opérations de vote.

M. TENIERE-BUCHOT fait l'appel des membres votant par ordre alphabétique des titulaires.

Après vérification de la concordance entre le nombre des bulletins et les émargements effectifs, il est procédé au dépouillement des bulletins.

M. LEGENDRE annonce les résultats du scrutin :

Votants :	68
Bulletins nuls :	1
Bulletins blancs :	4
Suffrages exprimés :	63
Majorité absolue :	32

ont obtenu:

M. Robert GALLEY :	62 voix
M. Michel DELPRAT :	1 voix

La majorité absolue étant de 32, M. Robert GALLEY, est élu président du comité de bassin Seine-Normandie.

M. LEGENDRE déclare :

*"Je rappelle que la durée du mandat que vous venez de confier à M. GALLEY est de 3 ans.*

*Je suis très heureux d'être le premier à féliciter M. GALLEY et à lui dire au nom de l'assemblée la confiance que nous plaçons en lui. Sa longue pratique des affaires, sa grande connaissance des milieux présents dans cette assemblée, les postes de responsabilités passés ou présents qu'il a occupés, constituent pour nous le meilleur gage de réussite de notre action.*

*M. le Président du comité de bassin Seine-Normandie, je vous cède la place que je me suis efforcé de tenir au mieux en vous attendant."*

#### POINT N° 2 : ELECTION DU VICE-PRESIDENT

M. GALLEY déclare :

*"Monsieur le Préfet,  
Messieurs les Ministre,  
Messieurs les Parlementaires,  
Mes chers Amis du comité de bassin Seine-Normandie,*

*Mes premiers mots seront naturellement pour remercier chaleureusement M. le Président LEGENDRE de la manière à la fois efficace et très distinguée avec laquelle il a présidé cette cérémonie.*

*Il a eu l'occasion de marquer un élément très important, qui est la continuité de l'action de notre comité et je le remercie.*

J'aurai l'occasion tout-à-l'heure de vous dire quelques mots, mais il faut que nous passions dès à présent à l'élection du vice-Président.

Les modalités d'élection du vice-président sont identiques à celles mises en oeuvre pour l'élection du président. Toutefois, je précise que conformément à l'article 8 du 19 septembre 1986, le vice-président doit appartenir à l'une des deux catégories à laquelle le président n'appartient pas. J'en conclus qu'après le choix que vous venez de faire en me portant à la présidence de l'assemblée, le vice-président devra être élu soit parmi les représentants des usagers et personnes compétentes, soit parmi les représentants des milieux socio-professionnels.

Je vais donc faire l'appel des candidatures mais en ce qui me concerne, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Paul-Louis GIRARDOT qui a été pendant les six dernières années à mes côtés et dont la compétence dans le domaine de l'eau est indiscutable. Il a de surcroît, su se placer au niveau de l'intérêt général dans bien des circonstances où sa compétence a été très précieuse non seulement pour moi mais pour tous les présidents de commissions.

Je propose donc la candidature de M. Paul-Louis GIRARDOT et je demande s'il n'y a pas d'autres candidatures ?"

M. GALLEY constate qu'il n'y a pas d'autre candidature.

Il est ensuite procédé aux opérations de vote.

M. TENIERE-BUCHOT fait l'appel des membres votant par ordre alphabétique des titulaires.

Après vérification de la concordance entre le nombre des bulletins et les émargements effectifs, il est procédé au dépouillement des bulletins.

M. GALLEY annonce les résultats du scrutin :

Votants :	68
Bulletin nul :	0
Bulletins blancs :	10
Suffrages exprimés :	58
Majorité absolue :	30

ont obtenu:

M. René COULOMB :	1 voix
M. Paul-Louis GIRARDOT :	57 voix

La majorité absolue étant de 30, M. Paul-Louis GIRARDOT, est élu vice-Président du comité de bassin Seine-Normandie.

M. GALLEY félicite M. GIRARDOT pour cette élection et lui demande de venir prendre place à la tribune.

M. GIRARDOT déclare :

"Merci, mes chers Collègues de votre confiance. C'est une grande joie de travailler à côté de M. le Président GALLEY et de M. le Directeur TENIERE-BUCHOT."

M. GALLEY déclare :

"Monsieur le Préfet,  
Mes chers Amis,

Je voudrais à ce stade vous dire quelques mots. Les premiers seront pour saluer les anciens, qui depuis tant d'années, comme c'est le cas de M. LEGENDRE, travaillent à ces problèmes difficiles du bassin Seine-Normandie. La qualité des interventions, le dévouement, le sens de l'intérêt général représentant des atouts remarquables. Le bassin Seine-Normandie est devenu un exemple pour l'ensemble du territoire national.

Je voudrais saluer aussi les nouveaux venus et leur dire que nous les accueillons avec infiniment de plaisir. Ils apprendront au cours des années et des séances de travail, que nous sommes dans un monde dans lequel clivages politiques ou séparations géographiques sont beaucoup plus estompés qu'on ne pourrait le penser.

Je ferai parmi les nouveaux venus une mention tout-à-fait particulière pour vous-même, M. le Préfet de Région. Nous avons eu dans un passé déjà lointain, puisqu'il s'agissait de 1974, l'occasion de travailler tous les deux, côte à côte, et j'ai pu apprécier à ce moment-là l'étendue de vos talents. Je suis sûr d'être l'interprète de l'ensemble du comité en vous disant que nous sommes ravis que M. le Ministre Michel BARNIER vous ait désigné comme Président du conseil d'administration de l'agence, poste extrêmement important dont la portée se situe au plan national, eu égard aux budgets qui ne font que s'accroître.

Merci, M. le Préfet, de bien vouloir participer à nos travaux. Nous sommes sûrs que nous établirons tous ensemble avec vous des relations amicales et confiantes comme avec vos prédécesseurs.

Parmi les nouveaux venus, personne ne s'étonnera que je fasse une mention particulière pour saluer mon ami, le Président de Région Champagne-Ardenne, M. Jean KALTENBACH qui pour la première fois siège parmi nous et que je suis heureux d'accueillir.

Cela est l'occasion, en particulier pour les nouveaux, de vous faire part d'un certain nombre de constats au bout de presque deux ans du VIème programme et surtout vous indiquer ce qui me semble être les voies d'évolution de nos activités.

Je vous rappelle tout d'abord que le VIème programme de l'agence de l'eau Seine-Normandie fut établi en 1991 pour la période 1992-1996. Il portait sur un montant de 28,6 milliards de travaux, soit 82% de plus qu'au Vème programme, moyennant le concours de 18 milliards d'aides apportées par l'agence Seine-Normandie.

Cet effort exceptionnel dans le cadre de la politique d'environnement, poursuivi avec constance par tous les gouvernements, avait pour but de respecter les engagements internationaux de la France. Cet effort a été compris, et globalement accepté par les usagers, ce qui est tout-à-fait remarquable.

L'importance de cette relance de la politique de l'eau a nécessité une décision gouvernementale qui a approuvé les grandes orientations et autorisé les redevances de 1992, 1993 et 1994.

Notre commission des aides du 22 septembre -c'est-à-dire avant-hier- a permis de faire le point sur l'exécution des 21 premiers mois du VIème programme.

Les engagements financiers indiquent, à la surprise de certains sceptiques, que la demande globale est plus forte que prévue tant pour les collectivités locales que pour les industries et les usagers. Nous avons en fait une commission des aides d'avance par rapport à nos possibilités financières. En outre, l'évolution à la baisse de notre trésorerie montre que l'exécution des travaux et des paiements a été accélérée.

Merci, M. le Directeur, car je sais, jour après jour, la part personnelle que vous avez prise dans cette évolution.

Ces travaux concourent d'une façon très significative à la réduction des pollutions et à l'amélioration de la desserte en eau potable dans l'optique de parvenir au respect d'engagements internationaux qui sont contraignants et ambitieux. En revanche, les actions que nous avions envisagées avec le monde agricole et prévues au programme initial n'ont pas pu être exécutées, mais je pense que tout le monde connaît la situation du monde agricole, et comprend pourquoi les choses ont été retardées.

Cette réussite globale à son prix. L'évolution du prix de l'eau d'une part, et le coût des ouvrages d'autre part, se situent dans les fourchettes prévues. Ils matérialisent la prise en charge par les usagers de l'eau, des dépenses correspondantes en préservant ainsi les finances des collectivités locales.

Bien que difficile à chiffrer, le soutien apporté au marché de l'emploi, priorité nationale, directement et indirectement, est certain, de qualité, et conséquent dans le secteur des BTP. Dans les difficultés économiques et sociales que connaît aujourd'hui notre pays, cet aspect doit être particulièrement souligné.

\*  
\* \* \*

J'en arrive maintenant aux grandes orientations qui pourraient se dessiner dans les prochaines années.

La dure réalité constaté tous les jours sur le terrain, les exigences de plus en plus marquées de la population et le respect des engagements internationaux supposeraient un effort encore accru pour ne pas prendre retard dans les délais.

La dynamique nationale, fondée sur la loi sur l'eau (SDAGE et SAGE) - beaucoup de réunions ont eu lieu ces derniers mois - indique une forte volonté locale de mieux s'organiser et d'aborder globalement les problèmes pour atteindre des objectifs dans un domaine maintenant apprécié comme de première importance.

Les engagements des maîtres d'ouvrages publics, tant pour l'assainissement et l'épuration que pour l'alimentation en eau potable, sont très soutenus comme l'indiquent les contrats pluriannuels signés qui ont tendance à se multiplier.

La progression de la lutte contre les pollutions apportées par les eaux pluviales a été engagée il y a deux ans. Elle constitue, pour l'avenir, un enjeu majeur pour le milieu naturel et ses usages, le niveau d'équipement des villes françaises et de manière complémentaire pour l'emploi, par l'ampleur des travaux à prévoir.

Le niveau des demandes des industries, tant dans le domaine des eaux résiduaires strictes que dans ceux de la prévention des pollutions accidentelles et de l'élimination des déchets toxiques dépasse aujourd'hui largement les perspectives initiales (quasi-doublement pour 1994). Cette question est certainement l'une des plus urgentes pour nous à examiner. Comment allons-nous faire face à une demande industrielle plus forte que celle prévue en 1991 et qui est susceptible de s'accroître encore durant les prochains mois, contrairement à ce que les discours annonçaient ou annoncent encore ? Car les faits et les chiffres sont là : la liste d'attente des dossiers industriels ne fait que s'allonger. Il faut que nous y voyons un désir global de progresser dans la lutte contre les pollutions et dans l'amélioration du dispositif général : nous ne pouvons que nous en féliciter.

Dans ce contexte dynamique, les actions engagées avec l'agriculture apparaissent d'un niveau insuffisant alors qu'il serait nécessaire de changer d'échelle d'action. La forte croissance des travaux d'alimentation en eau potable à caractère curatif, induits par des pollutions diffuses, engagés par les collectivités et financés par le prix de l'eau appelle des solutions globales plus efficaces susceptibles de mieux préparer l'avenir. On peut espérer un règlement à la fois national et local de cet important problème à court terme, la sagesse et la solidarité finissant par prévaloir sur les polémiques stériles.

\*  
\* \*

Je voudrais terminer, Mesdames et Messieurs, ce bref survol par le rappel de la clef de nos succès et la condition de réussite de nos actions futures. Cette clef est le cadre pluriannuel de nos programmes.

Le cadre quinquennal donné par l'article 14-2 de la loi sur l'eau conduit, pour les travaux de grande ampleur qui constituent l'essentiel, à conclure avec les maîtres d'ouvrage des engagements pluriannuels. Cela suppose une vision à moyen terme stable et une exécution la plus régulière possible du programme.

Ce mécanisme garantit le financement de l'agence et conduit à gager les autorisations de programme d'une année sur les recettes des cinq années suivantes. Il impose par ailleurs le respect des équilibres du programme, sans lequel tout retombe dans les vicissitudes de l'annualisation budgétaire, erratique et fantasque.

Que notre comité de bassin reste vigilant à cet égard et qu'il continue à assurer un développement harmonieux aux actions de protection et de mise en valeur de l'eau de notre bassin, tels sont les voeux que je forme aujourd'hui."

### POINT N° 3 - RECONDUCTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE BASSIN

M. GALLEY déclare :

"Mes chers Collègues, avant d'aller plus loin, nous devons convenir des conditions dans lesquelles nous allons mener nos travaux. Cette organisation est prévue dans le projet de règlement intérieur, que vous avez trouvé dans votre dossier. Celui-ci ne comporte aucune modification par rapport au précédent.

Une grande majorité d'entre-vous le connaissent et je ne crois pas nécessaire d'entrer dans de grands détails à ce sujet, compte tenu du reste de notre ordre du jour. Ceci étant, je répondrai bien entendu à toute question que vous pourriez poser."

Aucune demande de modification au projet présenté n'étant souhaitée, le Président GALLEY met aux voix l'approbation du règlement intérieur.

Le règlement intérieur du comité de bassin est adopté à l'unanimité des membres (délibération n° CB 93.3).

### POINT N° 4 - DESIGNATION D'UN MEMBRE HONORAIRE DU COMITE DE BASSIN

M. GALLEY déclare :

"Je vous propose aujourd'hui de conférer la distinction de membre honoraire à M. Alfred-Marcel VINCENT, Maire de Livry-Gargan, qui participe à nos travaux depuis 1967 et ce sans discontinuer.

Nous espérons tous le voir participer à nos travaux et nous apporter sa grande expérience.

Mesdames et Messieurs, si vous êtes d'accord avec cette proposition, je vous demande de le manifester par un vote à main levée."

M. Alfred-Marcel VINCENT est nommé membre honoraire du comité de bassin Seine-Normandie à l'unanimité (délibération n° CB 93.4).

POINT N° 5 - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'AGENCE DE L'EAU

M. GALLEY déclare :

"Mes chers Collègues, l'ordre du jour appelle maintenant l'élection des administrateurs de l'agence qui représenteront dans cet organisme la catégorie des représentants des collectivités territoriales et celle des usagers.

Je ne reviendrai pas sur l'importance des votes que vous allez émettre. M. LEGENDRE vous a rappelé les montants financiers du VIème programme. Ces ressources proviennent pour l'essentiel des redevances payées par les préleveurs et les pollueurs. On en trouve notamment la trace sur la facture d'eau acquittée par chaque citoyen, dans le bilan des entreprises, et dans les comptes des agriculteurs irrigants.

Le solde provient du flux en retour des prêts accordés précédemment par l'agence. Je crois utile enfin de rappeler que l'agence n'émerge en rien au budget de l'Etat.

La composition du conseil d'administration définie par le décret n° 86-1059 du 19 septembre 1986 est la suivante : outre le président, 25 membres sont nommés ou élus pour six ans, dont 8 représentants des collectivités territoriales, 8 représentants des différentes catégories d'usagers, 8 représentants des diverses administrations de l'Etat intéressées par les problèmes de l'eau et 1 représentant du personnel de l'agence de l'eau.

Je vous rappelle également que le président est nommé par décret pour 3 ans. C'est, depuis le 26 août 1993, M. AUROUSSEAU, ici présent.

Pour cette élection, comment allons-nous procéder ?

Nous nous reporterons aux textes réglementaires et à notre règlement intérieur :

- les représentants des collectivités territoriales et ceux des usagers au conseil d'administration de l'agence sont choisis par le comité de bassin et sont élus par des collèges séparés. Les représentants de l'Etat sont désignés par les ministres dont ils dépendent. Le représentant du personnel et son suppléant sont élus par le personnel de l'agence. Je précise que, seul, le représentant du personnel dispose d'un suppléant,

- les mandats sont d'une durée de 6 ans ; ils sont caducs en cas de cessation du mandat au comité de bassin,

- de plus, le scrutin ne peut valablement avoir lieu que si la moitié au moins des membres composant chacun de ces collèges sont présents (titulaires ou en cas d'absence, leurs suppléants respectifs).

Enfin, je rappelle qu'il s'agit d'un scrutin à un seul tour.

Nous sommes maintenant en mesure, je crois, de procéder aux opérations de vote. Mes chers Collègues, l'un d'entre vous a-t-il encore une question à poser pour être bien éclairé ?"

M. GALLEY constate qu'aucun membre de l'assemblée ne désire poser de question.

M. TENIERE-BUCHOT précise que d'après les listes d'émargement : 61 membres (28 membres des collectivités territoriales et 33 usagers) peuvent valablement voter par collèges séparés.

M. GALLEY déclare :

"Le vote ayant lieu par collèges séparés, les opérations se dérouleront en 2 temps. Je commence par le collège des représentants des collectivités territoriales.

Je rappelle que l'effectif total de votre collège est de 38 membres (7 représentants des régions, 25 représentants des départements et 6 représentants des communes) et qu'il faut donc au moins 19 membres présents ou représentés. Je prends maintenant connaissance des feuilles de présence de votre collège établies d'après les feuilles d'émargement que vous avez signées à votre arrivée. Je note que les personnes habilitées à voter sont au nombre de 28.

Je constate que le scrutin peut donc avoir lieu, et j'appelle auprès de moi nos 2 assesseurs.

J'en arrive à recueillir les candidatures."

M. TENAILLON rappelle qu'il est évident que des équilibres sont à établir en particulier géographiques. Des contacts préalables lui donnent à penser que la liste qu'il va indiquer serait représentative de l'ensemble des intérêts des élus du comité de bassin.

Il propose donc la liste suivante :

M. SANTINI	M. GULUDEC
M. de BOURGOING	M. LARMANOU
M. FANOST	M. ZIMERAY
M. FINEL	M. TENAILLON

M. JOSSE observe que M. GALLEY a évoqué le renouvellement qui se produit régulièrement au sein du comité de bassin. Il note que le Président GALLEY a salué ce renouvellement en indiquant que celui-ci était important et qu'il appartenait collectivement au comité de bassin de l'assurer et de le mettre en oeuvre afin de pouvoir naturellement poursuivre l'action développée depuis de nombreuses années au sein de ce comité.

En l'écoutant tout-à-l'heure, il avait le sentiment, très fort, de réentendre des propos tenus il y a six ans avec les mêmes bonne volonté et intérêt.

En regardant les faits, il estime que la proposition faite par M. TENAILLON n'est pas en accord avec les intentions généreuses et nécessaires exprimées. C'est pourquoi au risque de paraître un peu perturbateur, il propose sa candidature.

M. GALLEY observe qu'il n'y a pas d'autre candidat.

M. TENIERE-BUCHOT procède alors à l'appel nominatif des votants puis suivent les opérations de dépouillement.

Nombre de votants :	27
Bulletin nul :	1
Bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	26

ont obtenu:

M. de BOURGOING :	25 voix
M. SANTINI :	25 voix
M. FANOST :	24 voix
M. GULUDEC :	24 voix
M. LARMANOU :	24 voix
M. FINEL :	22 voix
M. TENAILLON :	21 voix
M. ZIMERAY :	21 voix
M. JOSSE :	7 voix
M. KALTENBACH :	1 voix

Sont déclarés élus au conseil d'administration de l'agence au titre des collectivités territoriales :

M. de BOURGOING	M. LARMANOU
M. SANTINI	M. FINEL
M. FANOST	M. TENAILLON
M. GULUDEC	M. ZIMERAY

Il est ensuite procédé à l'élection des représentants des différentes catégories d'usagers.

M. GALLEY déclare :

*"Je prends connaissance des feuilles de présence de ce collège établies d'après les feuilles d'émargement que vous avez signées à votre arrivée.*

*Je rappelle que l'effectif total de votre collège est de 35 membres : 16 représentants de l'industrie, 4 représentants de l'agriculture, 3 représentants des associations agréées de pêche et de pisciculture, 1 représentant de la pêche professionnelle en eau douce, 1 représentant de la conchyliculture, 1 représentant de la batellerie, 1 représentant du tourisme, 1 représentant des producteurs d'électricité, 2 représentants des distributeurs d'eau, 2 représentants des consommateurs, 3 représentants des associations de protection de la nature. Il faut donc au moins 18 membres habilités à voter (titulaire ou son suppléant en son absence).*

*Je note que les personnes habilitées à voter sont au nombre de 33, le scrutin peut donc avoir lieu.*

*Le décret 86-1059 du 19 septembre 1986, précise que parmi ces 8 représentants des différentes catégories d'usagers doit figurer 1 représentant au moins d'une association de pêche et de pisciculture ou d'une autre association agréée de protection de la nature et de l'environnement, ou d'une association de consommateurs.*

Le candidat de cette catégorie d'usagers ayant obtenu le plus de voix sera donc déclaré élu quel que soit le nombre de voix obtenu par les candidats appartenant aux autres catégories d'usagers.

J'en arrive à recueillir les candidatures."

M. RICHARD rappelle que depuis 20 ans, la clé de répartition des usagers du conseil d'administration a toujours été satisfaisante du point de vue des industriels ce qui a permis un excellent travail au sein du conseil.

Il note que les propositions qu'il est amenée à faire tient compte de cette même clé de répartition.

Les propositions résultent d'autre part de consultations et d'un accord qu'il a pu obtenir des différentes catégories d'usagers : il propose donc les candidatures suivantes :

- au titre des distributeurs d'eau :	M. COULOMB
- au titre de l'E.D.F. :	M. RONDOT
- au titre de l'agro-alimentaire :	M. LANDAIS
- au titre de la mécanique :	M. GIARD
- au titre de la chimie :	M. PIGEAUD
- au titre des industries diverses :	M. RICHARD
- au titre de l'agriculture :	M. RUELLE
- au titre des associations :	M. ANCELIN

Mme ELSÉN présente sa candidature au titre des associations de défense de la nature

M. TENIERE-BUCHOT procède alors à l'appel des votants puis suivent les opérations de dépouillement.

Nombre de votants :	33
Bulletin nul :	0
Bulletins blancs :	2
Suffrages exprimés :	31

ont obtenu:

M. GIARD	29 voix
M. RICHARD	29 voix
M. RONDOT	29 voix
M. RUELLE	29 voix
M. COULOMB	28 voix
M. LANDAIS	28 voix
M. PIGEAUD	28 voix
M. ANCELIN	21 voix
Mme ELSÉN	9 voix
M. FERON	1 voix
M. LAUNOY	1 voix

Sont déclarés élus au conseil d'administration de l'agence au titre des industriels :

M. GIARD	M. COULOMB
M. RICHARD	M. LANDAIS
M. RONDOT	M. PIGEAUD
M. RUELLE	M. ANCELIN

M. GALLEY adresse ses félicitations aux nouveaux élus et indique que les représentants du personnel ont également été élus le 23 septembre dernier. Il s'agit de :

Titulaire :	M. Jean-Jacques CAUSSIN
Suppléant :	Mme Véronique JOVY

**POINT N° 6 : ELECTION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU BASSIN SEINE-NORMANDIE AU COMITE NATIONAL DE L'EAU**

M. GALLEY déclare :

*"Je vous rappelle qu'en ce qui concerne le bassin Seine-Normandie, le décret n° 88-636 du 6 mai 1988 modifiant le décret n° 65-749 du 3 septembre 1965 et dont vous avez eu un exemplaire dans votre dossier, précise qu'il est représenté par cinq membres titulaires et cinq membres suppléants dont au moins un représentant de la région Ile-de-France et un conseiller municipal de PARIS, ce que permet la composition de notre comité de bassin puisque la région Ile-de-France est représentée par M. JULIA et M. CAMBON et le département de Paris par M. FINEL et M. BULTE, conseillers municipaux de la ville de Paris, ainsi que M. MERAUD.*

*Mes chers Collègues y-a-t-il des candidats parmi vous ?"*

M. FINEL présente des candidatures au comité national de l'eau en précisant au préalable que M. VINCENT n'est plus membre du comité de bassin, que M. LARMANOU souhaite n'être que suppléant, que M. BERNARD ne souhaite plus faire partie du comité national de l'eau. Compte tenu de ce qui précède, la liste est la suivante :

<u>Titulaires</u> :	M. MERAUD
	M. JULIA
	M. TENAILLON
	M. DENIS
	M. WOLF

<u>Suppléants</u> :	M. LARMANOU
	M. GULUDEC
	M. CARTELET
	M. HALBECQ
	M. DELPRAT

M. JOSSE pour les mêmes raisons que celles exprimées précédemment, compte tenu par ailleurs du travail important que représente le conseil d'administration, estime qu'il serait souhaitable de ne pas cumuler les deux fonctions. Pour les mêmes motifs, avec le souhait supplémentaire d'être élu, il propose sa candidature en qualité de titulaire.

M. GALLEY constate :

- que pour les titulaires, 6 candidatures sont présentées pour 5 postes,
- que pour les suppléants, 5 candidatures sont présentées pour 5 postes.

Il est donc procédé aux opérations de vote pour les titulaires.

M. TENIERE-BUCHOT procède alors à l'appel des votants puis suivent les opérations de dépouillement.

Nombre de votants :	25
Bulletin nul :	1
Bulletins blancs :	2
Suffrages exprimés :	22

ont obtenu:

M. JULIA	19 voix
M. WOLF	18 voix
M. DENIS	17 voix
M. MERAUD	17 voix
M. TENAILLON	15 voix
M. JOSSE	10 voix
M. LEGRAND	1 voix
M. MARCHET	1 voix
M. NAMY	1 voix
M. RECQ	1 voix
M. VERHAEGHE	1 voix

Sont déclarés élus membres du comité national de l'eau pour représenter les collectivités territoriales :

Titulaires :

- M. JULIA
- M. WOLF
- M. DENIS
- M. MERAUD
- M. TENAILLON

Suppléants :

- M. CARTELET
- M. DELPRAT
- M. GULUDEC
- M. HALBECQ
- M. LARMANOU

POINT N° 7 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES ET  
DE LA PROSPECTIVE DE L'AGENCE DE L'EAU

M. GALLEY déclare :

"Je rappellerai en quelques mots l'importance de cette commission qui a pour tâche essentielle l'élaboration des programmes d'intervention de l'agence ; le comité de bassin lui a par ailleurs, confié l'élaboration des SDAGE et des SAGE.

La bonne règle aurait voulu que le conseil d'administration désigne d'abord ses membres et que le comité de bassin complète en suite la liste des membres de cette commission. Le calendrier de fin d'année nous oblige à bousculer le déroulement normal de ces désignations.

Je vous propose donc de procéder aux désignations des membres de la commission des programmes et de la prospective en levant la main et en donnant clairement votre nom afin que le secrétariat du comité de bassin en dresse la liste.

J'ai déjà reçu la candidature de :

M. COULOMB	M. VALIRON
M. YON	M. FANOST
M. DAVID	et de Mme LABEY

Quels sont ceux, mes chers Collègues, qui souhaitent être membre de cette commission ?"

Les membres du comité de bassin désignés à la commission des programmes et de la prospective sont les suivants :

M. COULOMB	M. LARANGOT	M. DUMONT
M. YON	M. COLSON	M. HERON
M. DAVID	M. LAUNOY	M. JOSSE
M. VALIRON	M. REGNAULT	M. SATIAT
M. FANOST	M. AFFHOLDER	M. LAURENT
Mme LABEY	M. MARIE	M. ANCELIN
M. MICHELIER	M. FONTENIER	M. PACALIN
M. GINET	M. LEROY	M. DECHAMPS
M. PAREYN	M. ANGER	M. de MARSILY
M. de BOURGOING	M. le Préfet de Picardie	M. PLEYNET
M. MERAUD	M. TRUCHOT	M. GIRARDOT
M. WOLF	Mme ELSÉN	M. HIRTZ
M. FINEL	M. HALBECQ	M. MARCHET
M. DOBREMELLE	Mme LARIVAILLE	M. DENIS
M. DOREL	Mme GALANTIER	

M. GALLEY ajoute que si des membres absents à cette réunion désiraient participer à cette commission, il serait fait droit à leur demande.

Il précise qu'en accord avec M. le Préfet, la prochaine réunion de la commission des programmes et de la prospective, aura lieu le 13 octobre 1993 dans la salle du conseil régional d'Ile-de-France à 14 heures.

L'agence adressera à chaque membre dans les jours qui viennent le dossier correspondant.

**POINT N° 8 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA COMMUNICATION DE L'AGENCE DE L'EAU**

M. GALLEY déclare :

*"Le même problème de calendrier se pose pour la commission de la communication. Je ne reviendrai pas non plus sur les modalités de désignations de ses membres qui sont identiques à celles de la commission précédente.*

*Je rappellerai seulement que cette commission est chargée de proposer au conseil une politique de la communication et de donner un avis sur les programmes et les budgets correspondants."*

M. TENAILLON précise que cette commission a d'abord un rôle de contrôle de ce que font les services de l'agence en matière de communication, rôle préalable à celui de la commission des finances. Mais le rôle d'une telle commission est aussi d'essayer de déterminer quelles sont à la fois les orientations générales fixées par le conseil d'administration et de choisir celles susceptibles d'être mises en avant pour cheminer vers l'opinion publique et quels moyens doivent être utilisés pour atteindre ce but.

M. GALLEY recueille les candidatures à cette commission et indique que pour sa part, il en a reçu deux : celle de M. YON et celle de Mme LABEY.

Les membres du comité de bassin désignés à la commission de la communication sont les suivants :

M. TENAILLON	M. FAURE	M. DUVAL
M. YON	M. CHALANDON	M. HERON
Mme LABEY	M. MARCHET	M. FERON
M. FONTENIER	M. TRUCHOT	M. COLSON
Mme BOULIER	M. ANGER	M. FINEL
M. MARCHET		

M. GALLEY indique que la prochaine réunion de la commission de la communication se tiendra le 8 octobre 1993 à 10 heures à l'agence à Nanterre. Le dossier correspondant sera adressé à chaque membre ultérieurement

\*  
\*  
\*

Intervention de M. le Préfet AUROUSSEAU

"Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Je voulais vous dire combien j'ai été heureux d'être avec vous ici aujourd'hui et combien je constate qu'après cette matinée studieuse le comité de bassin est maintenant en ordre de marche.

Je voudrais terminer en donnant aux membres du conseil d'administration quelques indications.

Le Président GALLEY a dit que notre calendrier de travail de cette fin d'année sera particulièrement chargé. Je suis en effet, amené à prévoir deux réunions du conseil, dont j'indique d'ores et déjà les dates aux administrateurs :

- une première réunion le 21 octobre, à 10 heures, pour prendre contact, élire les commissions du conseil qui ne sont pas communes avec le comité de bassin, et procéder à un premier échange de vue sur les trois années à courir du VIème programme de l'agence. Celle-ci vous adressera sous quinzaine le dossier correspondant,

- le 24 novembre à 9 heures 30, principalement pour examiner et approuver le budget 1994 et pour fixer les taux de redevances qui seront soumis, en décembre, à l'avis conforme du comité de bassin.

Je remercie chaque Administrateur de prendre bonne note de ces 2 séances de notre assemblée."

M. GALLEY indique qu'il est envisagé de réunir le comité de bassin le 8 décembre prochain au matin et il remercie les membres du comité de bassin de leur présence à cette réunion.

\*  
\* \*

POINT N° 9 : INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU VIème PROGRAMME DE L'AGENCE SEINE-NORMANDIE (1992, 1er SEMESTRE 1993) ET CALENDRIER DES PRINCIPALES REUNIONS

Ce point sera examiné à la prochaine réunion du comité de bassin.

---

La séance est levée à 13 heures